

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Légalement convoqué le 1^{er} décembre 2015 pour une séance fixée au 24 mai 2016, le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine s'est réuni.
Constatant l'absence de quorum et conformément aux statuts de l'établissement, la Présidente a, le 2 juin 2016, convoqué à nouveau l'assemblée pour le 21 juin 2016, strictement pour le même ordre du jour.
Les délibérations ont donc été votées sans condition de quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 21 juin 2016
à 14H00 à La ROCHE BERNARD

13 MILIEUX NATURELS:

Poissons migrateurs : projets européens

L'expertise de l'IAV dans la protection des poissons migrateurs la conduit à envisager de participer à 2 programmes européens.

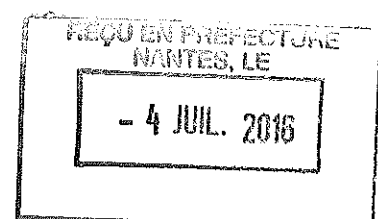
1 Implémentation du modèle EDA (Eels Density Analysis) sans la zone SUDOE (Sud Ouest Européen)

La gestion de l'anguille, qui se reproduit dans la mer des Sargasses, et effectue un mélange complet des géniteurs à chaque génération avec un retour au hasard vers les côtes Européennes, doit se faire à l'échelle Européenne. L'EPTB VILAINE a participé à plusieurs projets pilotés au niveau européen (projet FP6 SLIME – projet FP7 POSE) et collabore naturellement avec des partenaires au niveau international pour l'élaboration des plans de gestion. Son expertise est particulièrement reconnue dans le domaine de la modélisation puisqu'elle a participé, avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Institut de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) au développement des modèles GEMAC (calcul des taux d'exploitation des pêcheries de civelles) et EDA (estimation du nombre d'anguilles argentées partant d'un territoire, ce modèle est utilisé par la France et l'Irlande dans leurs rapports à la commission Européenne sur les plans de gestion de l'anguille).

A ce titre, nous avons participé au montage du projet SUDOeel, un projet INTERREG Européen couvrant le sud de la France, l'Espagne et le Portugal, et dont l'objectif est d'appliquer le modèle EDA sur l'ensemble du territoire, particulièrement en Espagne et au Portugal où les données de production rapportées par les régions / états sont peu fiables. Lors du projet, après des échanges avec les autorités en charge de SUDOE, il est apparu qu'il n'était pas possible d'effectuer une convention de partenariat avec l'IAV alors qu'elle est en dehors de la zone SUDOE. Il est envisagé que l'EPTB VILAINE puisse intervenir pour les aspects bases de données / élaboration du modèle, en collaboration avec l'ONEMA et sous forme de réponse à un appel d'offre de l'AZTI (Espagne). Le temps consacré à ce projet est de 10 mois sur 3 ans. Une partie du temps consacrée au développement sur la partie Française répondront également au développement du modèle pour le rapportage de la France.

2 Modélisation de l'impact des turbines (IRSTEA / EDF).

L'EPTB VILAINE a développé un modèle permettant de prédire les mortalités de smolts (juvéniles de saumons) et d'anguilles argentées (géniteurs dévalant les rivières) à l'échelle du territoire Loire Bretagne. Ce modèle, qui lie une base de données d'ouvrages aux calculs de mortalité vient d'être mis à jour (avril 2016). Les résultats doivent être utilisés pour prioriser les actions sur les ouvrages dans le cadre de la stratégie pour la continuité élaborée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de bassin. L'IAV a été contactée par EDF R&D, l'idée est (1) d'appliquer le modèle à d'autres territoires européens, et surtout de l'améliorer en intégrant des développements suédois récents sur les modèles de probabilités de coups dans les passages dans les turbines. Dans ce cadre, un partenariat avec l'IRSTEA, sous l'égide de EDF R&D partenaire Français du projet, est envisagé. Temps envisagé (4 mois sur 3 ans).

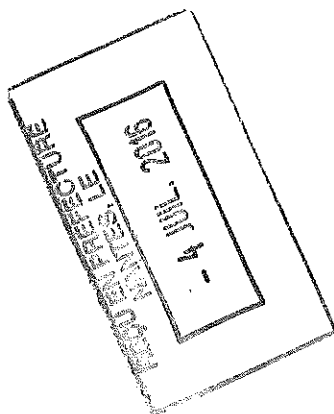


En résumé :

Nom	Zone géographique / partenaires	Temps	Avantage / Inconvénients
SUDOHEEL (Interreg SUDOE)	Portugal / Espagne / France AZTI (équivalent IFREMER pays basque)/ONEMA / IRSTEA / Universités Lisbon / INRA	10 mois (sur 3 ans)	+ Salaire (y compris charges d'établissement) payé à 100%. Partenariat de long terme et confiance avec l'AZTI/ ONEMA/ IRSTEA. + Le projet a passé la phase I avec succès. + Le code a déjà été développé dans le cadre du projet POSE. + Bons objectifs scientifiques. + Pas de gestion administrative du projet. - La VILAINE n'est pas concernée par le projet (Interreg sud-ouest Europe)
INTEREG REEF (montage en cours)	VILAINE et bassins partenaires. Westcountry river trust Marine Institute (Ireland)	? (en cours, dépendra aussi du succès des autres).	+ Collaboration avec les pêcheurs de VILAINE. + Travail avec Marine Institute Ireland (avec qui nous collaborons depuis des années). + Partenaire direct du projet. - Gestion administrative d'un projet européen à envisager. - Le projet est loin d'être gagné. - Les objectifs du projet ne sont pas réalistes pour l'instant -Il sera difficile d'atteindre un état « durable » pour la pêcherie de VILAINE - Les frais de personnel ne peuvent être pris en charge à plus de 50 % dans le cadre de projets européens.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide de ne pas engager le pôle « Milieux Naturels » de l'IAV dans le programme SUDOHEEL
- pourrait envisager, dès lors que toutes précisions utiles auront été apportées, d'engager le pôle dans le programme INTEREG REEF
- charge la Présidente de signer toutes pièces afférentes



Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT